PLAN JOINT A NOTRE DEMANDE DE PERMIS DE BATIR

COMMUNE DE FOREST
REGION BRUXELLES-CAPITALE

DEMANDE DE PERMIS D'URBANISME

Rehaussement d'une maison de rapport avec creation d'un Appartement de 3 chambres et changement d'affectation du rez-de-chaussée

Rue Marguerite Bervoets N° 8
1190 FOREST
CADASTRE : section C numero 263 D 4

MAITRE DE L'OUVRAGE :

Mr. EL AMIN Oussama
Rue marguerite Bervoets n° 8
1190 FOREST

ARCHITECTE :

MR. BEN TALEB M.
Rue de Merode 351
1190 BRUXELLES
TEL. : 02-537-91-57
GSM : 0475/458.052

Cabinet d' Architecture
Ai & A

AFIN QUE L'ARCHITECTE PUISSE REALISER SA MISSION (CAHIER DES CHARGES, PLANS D' EXECUTION...ET DIRECTION DE CHANTIER). LE MAITRE DE L'OUVRAGE DOIT AVERTIR CELUI-CI PAR LETTRE RECOMMANDEE QU'IL A RECU L' AUTORISATION DE BATIR AINSI QUE LA DATE A LAQUELLE IL ENTAMERA LES TRAVAUX.

DOCUMENT DE SYNTHESE

DATE	OBJET	IND		

CE PLAN EST VALABLE POUR :

☐ **PLAN D'EXECUTION**

■ **DEMANDE DE PERMIS D'URBANISME**

ECHELLE		
DATE		**REV.**
16/02/2026		

CE PLAN EST LA PROPRIETE DE L'ARCHITECTE. IL NE PEUT ETRE MODIFIE, RECOPIE OU COMMUNIQUE A DES TIERS SANS AUTORISATION PREALABLE. LOI DU 18 AVRIL 1934.